#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 31334

Intitulé

CAP: Certificat d'aptitude professionnelle Installateur en froid et conditionnement d'air

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION

NATIONALE

#### Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

227 Energie, génie climatique

Formacode(s):

## Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Installateur en froid et conditionnement d'air est un frigoriste-climaticien qualifié, spécialisé, capable de lire, comprendre des pièces techniques liées aux équipements d'une installation dimensionnée,

- appliquer à partir de consignes, les exigences règlementaires et environnementales,
- préparer, installer, raccorder les équipements et effectuer l'assemblage de tous les organes de systèmes frigorifiques et climatiques, en autonomie sur des installations de puissance frorifique
  - appliquer les procédures d'autocontrôle,
- réaliser les réglages de base, les tests nécessaires et la mise en service d'une installation monoétagée en autonomie (sur des installations de puissance frigorifique <5kW) et en équipe sur les autres installations,
  - contribuer à la réalisation du diagnostic,
- effectuer le dépannage avec assistance, réaliser l'entretien préventif, rendre compte, y compris à distance, renseigner les documents de mise en service et d'intervention des installations, communiquer avec les clients et les exploitants, le personnel de l'entreprise, les fabricants, les fournisseurs, les autres corps de métier

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

# Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment, énergétique

Chauffagiste, installateur d'équipements thermiques et climatiques

### Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>I1306</u>: Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

#### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation d'une réalisation
- Réalisation d'une installation
- Entretien, mise en service
- Français et Histoire-Géographie Enseignement moral et civique
- Mathématiques Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- UF de langue vivante étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION					
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31334 - UP1	- compléter, transmettre				
Préparation d'une réalisation	- organiser des informations				
	- contrôler les éléments nécessaires à la réalisation				
	- préparer les conditions d'intervention sur site				
	- sécuriser l'intervention				
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)				
	- communiquer avec les différents acteurs				
la fiche n° 31334 - UP2 Réalisation d'une installation	- organiser le poste de travail				
	- identifier sur site les réseaux d'une alimentation				
	- implanter, manutentionner, fixer les supportages, les équipements et les fixations				
	- façonner, raccorder, assembler, isoler, les circuits (frigorifique, hydraulique, aéraulique)				
	- réaliser des opérations simples de soudage de l'acier et raccorder le PER				
	- câbler, repérer, connecter les liaisons électriques et électroniques				
	- contrôler la mise en oeuvre des équipements électriques et fluidiques installés				
	- trier, valoriser les déchets				
	- assurer l'étanchéité d'un circuit (frigorigique, hydraulique) avant la mise en service				
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)				

INTITULÉ DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION						
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31334 - UP3	- rendre compte					
Entretien - mise en service	- tirer au vide le circuit frigorifique					
	- manipuler le fluide frigorigène et les huiles					
	- contrôler l'étanchéité d'un circuit frigorifique chargé en fluide					
	- intervenir sur un circuit hydraulique ou aéraulique					
	- mesurer, comparer des grandeurs					
	- paramétrer ou régler les valeurs de consigne reçues sur un organe de régulation et de sécurité					
	- raccorder les équipements de charge, de mesure et de contrôle					
	- remplacer des composants de l'installation					
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)					
Bloc de compétence n°4 de	Français :					
la fiche n° 31334 - EG1 Français et Histoire-	- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer					
Géographie - Enseignement moral et civique	- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire					
	- devenir un lecteur compétent et critique					
	- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle					
	Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique :					
	- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures					
	- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace					
	- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés					
	- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien					
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)					

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°5 de	- rechercher, extraire et organiser l'information				
la fiche n° 31334 - UG2					
Mathématiques - Sciences	- proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un				
physiques et chimiques	protocole opératoire en respectent les règles de sécurité				
priysiques et eminiques	protocole operatorie en respectent les regles de securite				
	- expérimenter				
	- experimenter				
	- critiquer un résultat, argumenter				
	- rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit				
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté				
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le				
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)				
Bloc de compétence n°6 de	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues :				
la fiche n° 31334 - UG3					
Education physique et	- réaliser une performance motrice maximale				
sportive					
	- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et				
	incertains				
	lineer camp				
	- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique				
	realiser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique				
	- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif				
	- conduire et maitriser un amontement marviduer ou conecti				
	respector les règles de vie collective et assumer les différents rêles				
	- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles				
	liés à l'activité				
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté				
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le				
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)				
Bloc de compétence n°7 de	Compétences de niveau A2 du CECRL :				
la fiche n° 31334 - UF					
Langue vivante étrangère	- s'exprimer oralement en continu				
	- interagir en langue étrangère				
	- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère				
	completions of a control of the following of the followin				
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté				
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le				
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)				

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	Х	idem
Après un parcours de formation continue	Х	idem
En contrat de professionnalisation	Х	idem
Par candidature individuelle		idem
Par expérience dispositif VAE	Х	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		
Accessible en Polynésie Française		Х

# LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

# ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

# Base légale

### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

## Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 2 juin 2015 (1ère session examen : 2017)

Remplace le CAP "froid et climatisation" (dernière session examen : 2016) fiche n° 585

## Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

# Pour plus d'informations

### Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Eduscol** 

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :